

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/VI-04

**EXTENSION DU CENTRE DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TARN-ET-GARONNE**

Depuis 1992, les C.C.I. ont compétence en matière de formation en direction des salariés et ce, prioritairement dans le domaine de la formation continue.

Ce secteur connaît un fort développement avec, notamment, la formation par alternance qui permet, pour les salariés, d'acquérir des compétences et de les mettre en application directement dans l'entreprise.

En 1996, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne a créé un centre de formation (initiale et continue), avenue Gambetta à Montauban. Courant 2003, des travaux d'agrandissement ont été réalisés afin de permettre l'accueil d'un plus grand nombre de salariés en formation.

Compte-tenu du succès de cette offre de formation, les locaux actuels sont devenus trop exigus. C'est pourquoi, en 2008, la C.C.I. a lancé un second programme d'extension dont l'objectif est d'aménager un troisième corps de bâtiment le long de l'Avenue Gambetta.

Cette extension permettra d'augmenter les capacités d'accueil en créant une offre plus adaptée aux besoins : petites salles pour cours individualisés, salle de documentation et d'orientation, salle de réunions pédagogiques... Il faut souligner que la CCI a choisi d'adopter pour ce bâtiment une démarche de type Haute Qualité Environnementale.

Lors de la rentrée de septembre 2009, le centre de formation comptait :

- 138 étudiants en BTS par contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation (2 années d'études après le bac),

- 78 étudiants en Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) ce qui correspond à 3 années d'études après le bac.
- 70 étudiants en licence achats
- 28 étudiants en « master 2 » « acheteur industriel » (équivalent à un Bac + 5) suite à la transformation en 2008 de la licence « acheteur industriel » (Bac + 3) en un « master 2 »,
- 44 étudiants en licence professionnelle gestion des P.M.E. et développement durable
- 47 étudiants en licence professionnelle des ressources humaines en P.M.E. (section créée en 2008)

Ce projet va permettre de conforter l'offre de formation post-Bac du département.

Il s'inscrit dans notre volonté de dynamiser l'enseignement supérieur en Tarn-et-Garonne.

► LE COÛT DE L'OPERATION

	MONTANT HT
Construction de l'extension du bâtiment	1 531 529 €
Equipement des salles	204 642 €
Raccordement, branchement	7 176 €
Sécurisation, étude de sol, bilan carbone	47 840 €
Etudes, honoraires architectes	158 211 €
Suivi du chantier OPC	18 081 €
Contrôle technique	13 664 €
Appel d'offres	4 784 €
Assurance	19 734 €
TOTAL HT	2 005 661 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

Compte-tenu de l'ampleur de ce projet et des participations déjà obtenues par la CCI, je vous propose de caler notre intervention à parité avec celle de la Communauté d'Agglomération de Montauban, à savoir 225 000 €, ce qui correspond tout de même à 11 % du coût du projet.

Le plan de financement serait le suivant :

	MONTANT
Europe (FEDER)	389 236 €
Subvention Conseil Général	225 000 €
Communauté d'agglomération CMTR	225 000 €
Autofinancement CCI	1 166 425 €
TOTAL TTC	2 005 661 €

Je vous précise que le versement de cette subvention sera conditionné à la signature d'une convention entre le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de mettre en place un partenariat privilégié entre le Centre Universitaire et le Centre de Formation Consulaire.

En effet, il me paraît important que notre Centre Universitaire, qui accueille déjà, pour certains cours les étudiants de la CCI, puisse lui aussi bénéficier de ce projet en élargissant son offre de formation.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention en annuités d'un montant de 225 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Tarn-et-Garonne en vue de l'extension de son centre de formation ;

- Précise que le versement de cette subvention sera conditionné à la signature d'une convention entre le Conseil Général et la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de mettre en place un partenariat privilégié entre le Centre Universitaire et le Centre de Formation Consulaire, dans le cadre de l'élargissement de l'offre de formation.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,